



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, à 17h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23/01/2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 37 Nombre de suffrages exprimés : Votes Pour : 45 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Avances subventions 2024 N° 2024-4
---	---

Présents (37) : PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CARRERE Philippe, GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Absents (17) : PUCEL Matthieu, BLASCO Sabine, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, GISTAU Patrick, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, RAHALI Sabine, ACCHINI Nicole, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (8) :
CAUMONT Marc à CARRERE Philippe
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
BALAGNA Patrice à ESTRADE Pierre
BERTRANUC Evelyne à DESCOUENS Bernard
ROBIN Isabelle à BRUNET André
BOURREC Christophe à AIZIER Philippe
NARS Aline à MIR André
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel

Monsieur Alain DUBERNARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président propose, dans l'attente du vote du budget primitif 2024, de verser une avance sur subvention (chapitre 65), aux établissements bénéficiaires d'une aide de la communauté de communes en 2023.

Il s'agit de :

- Radio Vallées d'Aure et du Louron, pour un montant de 50 000€,
- GIPE, pour un montant de 40 000€,
- AIREL, pour un montant de 60 000€,

-AVAL, pour un montant de 6 000€,

-Commune d'Aragnouet, pour un montant de 30 000 €,

-Commune de Saint Lary Soulan, pour un montant de 130 000€,

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à en délibérer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition exposée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU